



LA RÉGION GRAND EST ET LA CAISSE DES DÉPÔTS ONT SIGNÉ UNE CONVENTION DE PARTENARIAT, QUI PERMET AUX PUBLICS ÉLIGIBLES DE **BÉNÉFICIER D'UN ABONDEMENT DE LEUR COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)**, AFIN DE COMPLÉTER LE FINANCEMENT DE LEUR FORMATION



POUR BÉNÉFICIER DE L'ABONDEMENT DE LA RÉGION, IL FAUT ÊTRE :

- **DEMANDEUR D'EMPLOI, INSCRIT À FRANCE TRAVAIL**
- **ÂGÉ DE 55 ANS OU PLUS**
- **DOMICILIÉ EN RÉGION GRAND EST**
- **DISPOSER D'UN MONTANT MINIMUM DE 1€ EN DROITS INSCRITS AU CPF (À MOBILISER INTÉGRALEMENT)**



TOUTES LES FORMATIONS DONT LA DATE PRÉVISIONNELLE DE SESSION DÉBUTE AVANT LE 01/01/2026, DÉLIVRÉES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE ET ULTRAMARINE SONT ÉLIGIBLES.

SONT EXCLUES : LES PERMIS A ET B, L'ACRE, LA VAE, LES BILANS DE COMPÉTENCES ET LES FORMATIONS EN LANGUE.



COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

L'INSCRIPTION AUX FORMATIONS ÉLIGIBLES AU CPF PEUT SE FAIRE DIRECTEMENT VIA **LE SITE OU L'APPLICATION** : *MON COMPTE FORMATION*

POUR BÉNÉFICIER DE L'ABONDEMENT DE LA RÉGION, UNE CASE SPÉCIFIQUE EST À COCHER LORS DE L'INSCRIPTION.

